

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2023 / 17

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, salle de conseil municipal, le **jeudi 1er juin 2023** à 20h00.

Hambye, le 26 mai 2023.

Le Maire,



Michel VOISIN.

Affichage du compte-rendu le 8 juin 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le **premier juin à 20h00**, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie, salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire de HAMBYE, pour une session ordinaire.

Etaient présents : **MMES et MM. Michel VOISIN. Isabelle RUAULT. Gérard WASCHINGER. Claudine LECERF. Jacky BRIONNE. Chantal GUILLOTTE. Pascal HUREL. Nathalie JOUANNY. Nadine LADROUE-DENIS. Géraldine LEPETIT. Chantal LESAULNIER. Victorien PIGNET.**

Absents excusés : Mariane CHAPON (pouvoir à Michel VOISIN).

Absents : Vincent LENGRONNE. Lydie VERON.

Monsieur Michel VOISIN indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur Gérard WASCHINGER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 4 mai 2023 est approuvé et le registre est signé en fin de séance.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE AU 1^{ER} JUIN 2023.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, en raison de la réussite de Madame Mélanie COLOMBOT à l'examen professionnel du grade en question,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

DEL23061085 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 15 juin 2023.

OBJET : TARIF DE L'ELECTRICITE DE LA SALLE DES FETES AU 01/06/2023.

Le Maire explique que pour l'année 2022, le prix réel de l'électricité de la salle des fêtes est de 0,208 €/kWh alors qu'il est facturé 0,10 €/kWh depuis 2019.

La hausse considérable de l'électricité entraîne des prévisions pour 2023 d'un prix du kWh bien plus élevé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de l'électricité à 0,20 €/kWh pour tout contrat signé à compter du 1^{er} juin 2023.

DEL23061086 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 15 juin 2023.

OBJET : CONDITIONS D'ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEDECIN.

Le Maire expose :

Pour faciliter l'installation d'un nouveau médecin sur la commune, il est proposé de lui mettre à disposition, pendant un an, un cabinet de consultation et un appartement. Les charges d'électricité, d'eau et de chauffage resteront à la charge de l'occupant.

Cet appartement (un T4 situé dans la maison du Buhot) et ce cabinet de consultation resteront inoccupés jusqu'à son arrivée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

DEL23061087 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 15 juin 2023.

INFORMATIONS GENERALES.

- Restitution de la réunion du 22 mai 2023 avec le département, dans le cadre du CPS (Contrat du Pôle de Services) : le département sélectionne des projets sur 6 thématiques et les subventions sont basées sur un montant de 200€/habitants avec un seuil maximum de 300 000,00€ par collectivité. Ces contrats sont constitués de 10 étapes, nous en sommes à la constitution du dossier de candidature. Et la réunion pour la restitution du CAUE le 29 juin 2023 permettra d'affiner cette candidature.
- Enquête publique : à compter du 1^{er} juin et jusqu'au 15 juillet le dossier est consultable en mairie. Cette enquête concerne l'agrandissement d'un élevage de porcs sur la commune de La Colombe. Le conseil municipal devra émettre un avis à sa prochaine réunion.
- Le Petit Hambyons de juin 2023 sera distribué dans les boîtes aux lettres courant de la semaine du 5 au 11 juin.
- La désignation des délégués pour les élections sénatoriales aura lieu vendredi 9 juin 2023 à 18h30 lors d'un conseil municipal dédié.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Isabelle RUAULT		Nathalie JOUANNY	
Gérard WASCHINGER		Nadine LADROUE-DENIS	
Mariane CHAPON	X	Vincent LENGRONNE	X
Claudine LECERF		Géraldine LEPETIT	
Jacky BRIONNE		Chantal LESAULNIER	
Chantal GUILLOTTE		Victorien PIGNET	
Pascal HUREL		Lydie VERON	X